

École de la GRH
VIIIèmes rencontres professionnelles
« La rénovation du dialogue social dans la fonction publique : quels
enjeux, quelles perspectives ? »

Mars 2011

Sommaire

I. Le dialogue social dans la fonction publique : état des lieux	p. 3
II. La loi du 5/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social	p. 6
III. Comment améliorer le dialogue social dans la fonction publique	p. 8

☺ Retrouvez ce dossier et les liens hypertextes en ligne sur le site du Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique (<http://www.fonction-publique.gouv.fr/article999.html>)

Première partie : le dialogue social dans la fonction publique : état des lieux

Qu'est-ce que le dialogue social ?

Tel que défini par l'**organisation internationale du travail (OIT)**, le dialogue social « inclut tous types de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs selon des modalités diverses, sur des questions relatives à la politique économique et sociale présentant un intérêt commun. Il peut prendre la forme d'un processus tripartite auquel le gouvernement participe officiellement ou de relations bipartites entre les travailleurs et les chefs d'entreprise (ou les syndicats et les organisations d'employeurs), où le gouvernement peut éventuellement intervenir indirectement. Les processus de dialogue social peuvent être informels ou institutionnalisés ou associer - ce qui est souvent le cas - ces deux caractéristiques. Il peut se dérouler au niveau national, régional ou au niveau de l'entreprise. Il peut être interprofessionnel, sectoriel ou les deux à la fois.

L'objectif principal du dialogue social en tant que tel est d'encourager la formulation d'un consensus entre les principaux acteurs du monde du travail ainsi que leur participation démocratique. Les structures et les processus d'un dialogue social fécond sont susceptibles de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale et de stimuler l'économie. »

[Préambule de la Constitution de 1946](#), huitième alinéa :

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. »

État des lieux du dialogue social dans les administrations publiques européennes

Dialogue social dans la fonction publique : la France et l'Allemagne plus proches qu'il n'y paraît.

Collectif ; Service public ; n°143 ; 06/2009 ; pp.10-11

Comparaison entre les pratiques mises en oeuvre en France et en Allemagne en matière de dialogue social dans la fonction publique ([séminaire des 10 et 11 mars 2009 à l'Ira de Nantes](#))

Lors de la présidence de l'union européenne du second semestre 2008, la France a donné une impulsion nouvelle au réseau Eupan (réseau européen des administrations publiques), en mettant l'accent sur les formes du dialogue social dans les administrations publiques européennes.

Analyse comparée du dialogue social dans les administrations centrales des États membres de l'Union européenne

HESSEL Roger, Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Institut Européen d'Administration Publique, EUPAN ; Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique ; décembre 2008 ; 107 p.

Cette étude vise à explorer et à comparer, pour la première fois depuis l'élargissement de 2004, les dernières évolutions des pratiques en matière de dialogue social et de négociation collective dans les administrations centrales de tous les Etats membres de l'Union européenne et au sein de la Commission européenne.

http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/analyse_comparative_dialogue_social_fr.pdf

État des lieux du dialogue social dans la fonction publique : du constat aux accords de Bercy

Le dialogue social dans la fonction publique : livre blanc

FOURNIER Jacques

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, janvier 2002, 208 pages, Paris ; La Documentation française

Ce livre blanc comporte trois parties. La première est consacrée à l'état des lieux du dialogue social dans les trois fonctions publiques. La deuxième partie présente les lignes directrices dont s'inspire le livre blanc (présentation d'une voie d'évolution originale sachant concilier l'autorité de l'Etat et le rôle de ses interlocuteurs syndicaux, le statut réglementaire et la place de l'accord négocié, l'unité de la fonction publique et la diversité de ses composantes). La troisième partie présente un certain nombre de propositions articulées autour de trois grandes orientations : revivifier la concertation, développer la négociation, réarticuler le dialogue social

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/024000051/0000.pdf>

Consolider le dialogue social

AURELLI Paul, GAUTIER Jean

Journal officiel de la République française. Avis et rapports du Conseil économique et social, n°23 - 04/12/2006.- 67 p.

Le CES explore des voies d'évolution innovantes propres à consolider le dialogue social quant à la représentativité syndicale, à la validité des accords collectifs, au dialogue social dans les PME et aux moyens des organisations syndicales. Des réflexions sur la situation dans les collectivités d'Outre-mer et dans la fonction publique, ainsi que sur l'élargissement du dialogue social à l'ensemble de la société complètent cet avis. (p.25)

http://www.conseil-economique-et-social.fr/ces_dat2/2-3based/base.htm

Moderniser la gouvernance et le management publics dans le cadre d'un dialogue social renouvelé

SILICANI Jean-Ludovic

Rapport public- Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique: FRANCE. Secrétariat d'État à la fonction publique Paris ; La Documentation française - avril 2008 - p.91

<http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/084000231/0000.pdf>

Relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique

Direction générale de l'administration et de la fonction publique, Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique ; *Direction générale de l'administration et de la fonction publique* ; juin 2008 ; 18 p.

Compte rendu des accords signés le 2 juin 2008 par six des huit syndicats de la fonction publique sur la rénovation du dialogue social.

http://www.fonction-publique.gouv.fr/IMG/releve_conclusions_dialogue_social.pdf

Résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales.

THOMAS Jean-Éric, WERTHEIM Josette, *Période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2009. Résultats définitifs. (RésulStats n° 26), 03/2010, en ligne*

Ce « RésulStats » présente les résultats des élections aux commissions administratives paritaires centrales de l'ensemble de la fonction publique de l'État, pour la période 2007-2008-2009. Ces résultats concernent les ministères et tous les établissements dont les personnels sont représentés au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, y compris La Poste et France Télécom.

La synthèse, réalisée chaque année, permet de suivre l'évolution de la part d'audience des organisations syndicales siégeant au Conseil supérieur de la fonction publique de l'État. Instrument de mesure pour l'administration, tableau de bord pour les syndicats, elle permet de connaître le poids des grandes fédérations dans chacun des corps de la fonction publique de l'État.

Le bilan des moyens alloués aux organisations syndicales dans la fonction publique - Analyse détaillée dans deux départements : le Rhône et le Loiret

DESFORGES Corinne , MECHERI Hervé , LENOIR Christian , MORELLE Jean-Pierre , TESSIER Alain , LE GALL Sandrine

Inspection des affaires sociales, juin 2010, 67 p.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000459/index.shtml>

Dialogue social et RéATE

« Un dialogue social à tous les niveaux avec les organisations syndicales. »

Charte de gestion des DDI - circulaire 5436 SG du 5/01/2010

Une [charte de gestion](#), élaborée avec les ministères de l'Ecologie, de l'Intérieur, de l'Agriculture, de la Santé et les ministères financiers et en concertation avec les organisations syndicales au cours de l'année 2009, précise les modalités d'application de la réforme sur le plan des ressources humaines.

Deuxième partie : la loi du 5/07/2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique

Le texte et les décrets d'application

Journal officiel n° 154 - 06 juillet 2010

[Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010](#) relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique

La loi contient :

- au titre 1^{er}, des dispositions relatives au dialogue social dans la fonction publique et décline ensuite les dispositions :
 - o communes aux trois fonctions publiques- (chapitre I)
 - o spécifiques à la fonction publique de l'Etat-(chapitre II)
 - o spécifiques à la fonction publique territoriale-(chapitre III)
 - o spécifiques à la fonction publique hospitalière-(chapitre IV)
 - o transitoires et finales-(chapitre V),
- au titre II, des dispositions diverses relatives à la fonction publique

Journal officiel n°0303 du 31 décembre 2010

[Décret n° 2010-1743 du 30 décembre 2010](#) relatif « à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certaines instances représentatives du personnel de la fonction publique de l'État » (article 34 de la loi du 5.07.2010)

Journal officiel n°40 du 17 février 2011 :

[Décret n° 2011-183 du 15 février 2011 modifiant le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires](#)

[Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État](#)

Présentation des principales dispositions de la loi

La rénovation du dialogue social

Direction générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) - 19 juillet 2010 -

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique243.html>

Ce texte vise à :

- Renforcer la légitimité des acteurs du dialogue social,
- Promouvoir de nouvelles pratiques de dialogue à travers l'extension de la négociation,
- Renforcer le rôle et améliorer le fonctionnement des organismes consultatifs,
- Renforcer les garanties de carrières des agents investis de mandats syndicaux.

La rénovation du dialogue social dans la fonction publique : la loi du 5 juillet 2010 -

Du livre Blanc sur le dialogue social dans la fonction publique de 2002 à la loi du 5 juillet 2010 :

Principales dispositions prévues par la loi du 5 juillet 2010 en matière de dialogue social /

KRYKWINSKI Caroline

Regards sur l'actualité, n°365 - 11/2010, pp. 78-87

La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social constitue : une nouvelle étape dans la modernisation de la gestion des ressources humaines de la fonction publique, fait revivre les pratiques du dialogue social, conforte la légitimité et la responsabilité de ses acteurs. La représentativité des organisations syndicales est renforcée ainsi que leur place dans la négociation.

Renforcer le dialogue social

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique ; Politiques et pratiques 2009-2010 ; Volume 2 *Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat ; La documentation Française, 2010 ; 248 pages*

La troisième partie de cet ouvrage, intitulée « Piloter le changement », comprend un chapitre « Renforcer le dialogue social »

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/114000002/index.shtml>

Le texte commenté par la doctrine

La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique : une mutation inachevée du système de relations professionnelles

MARC Emmanuelle, STRUILLOU Yves

Droit administratif, n°11, 2010, p. 7-17

La loi fait le constat de l'épuisement d'un mode de relations sociales sans toutefois oser jeter les fondements de ce qui pourrait être un nouveau modèle. L'auteur traite en particulier de :

- La remise en cause du modèle français du paritarisme
- La rénovation inachevée du cadre juridique de la négociation collective
- Des nouvelles dispositions inspirées des pratiques managériales privées.

La loi relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique : première étape d'une réforme profonde

MELLERAY Fabrice

L'Actualité juridique. Droit administratif (AJDA), n°36/2010 - 01/11/2010, pp.2045-2049

La loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la FP ne doit pas être considérée comme un texte " isolé ". En effet, ce texte s'inscrit dans un projet beaucoup plus large visant à rapprocher progressivement le droit de la fonction publique du droit privé du travail. Bien que ce mouvement d'alignement soit loin d'être achevé, cette loi permet un important rééquilibrage du jeu syndical au sein des institutions dédiées au dialogue social, et pose également les jalons d'une reconnaissance future de la normativité des accords collectifs.

La rénovation du dialogue social dans la fonction publique

JEAN-PIERRE Didier, *Semaine juridique, administrations et collectivités territoriales, n°38, 20/09/2010, pp.28-32*

La loi n°2010-751 refond totalement les principes du paritarisme et celui de l'élection des représentants des fonctionnaires dans les organismes consultatifs dont les principes fondateurs remontent à 1946. La recherche d'un approfondissement de la négociation dans la FP (instaurée à partir de 1968) fait également l'objet d'une profonde réforme.

Cet article présente une analyse détaillée des cinq premiers chapitres de cette loi. L'auteur, Didier Jean-Pierre, expose le nouveau régime juridique du dialogue social dans la FP ainsi que les modifications des institutions des fonctions publiques relatives au dialogue social (généralisation de l'élection dans les instances participatives, réduction du paritarisme, création du Conseil commun de la FP)

Les assises du dialogue social dans la fonction publique

 L'association [RDS](#) (Réalité du Dialogue Social) a organisé le 26/10/2010 les **Assises du dialogue social dans la fonction publique**. Les vidéos des débats sont en lien sur le site de RDS http://www.fenetreeuropetv.com/video/videoframe.php?channel_id=24

Les thèmes suivants ont été abordés :

- la loi du 5/07/2010 quelles perspectives ?
- les accords de Bercy : de la construction à la loi
- que retenir des négociations salariales de ces dernières années ?
- intervention de Jean-Paul DELEVOY Médiateur de la république

Troisième partie : comment améliorer le dialogue social dans la fonction publique ?

S'inspirer de la rénovation de la démocratie sociale dans l'entreprise

LOI n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=54EE372DCDCD640BC31ABBEC7387D06A.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000019347122&categorieLien=id

LOI n° 2010-1215 du 15 octobre 2010 complétant les dispositions relatives à la démocratie sociale issues de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=54EE372DCDCD640BC31ABBEC7387D06A.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000022918770&categorieLien=id

Démocratie sociale : un premier bilan de la loi du 20 août 2008, les premières réponses des juges

Semaine sociale Lamy n° 1393, mars 2009, 16 p.

http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/SSL1393_ecran.pdf

Refondation du droit social : concilier protection des travailleurs et efficacité économique.

- Rapport du Conseil d'Analyse économique / Jacques Barthélemy et Gilbert Cette, 2010

<http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/088.pdf>

L'entreprise s'adapte aux nouvelles règles de la représentativité syndicale

Entreprises et carrières, n°988, février 2010

http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/E&Ca988_repres_syndic.pdf

Présence syndicale dans l'entreprise : les premières réponses de la Cour de cassation après la réforme

Social Pratique / N° 529 / 25 juillet 2009

http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/SPR529_SYNDICATS.pdf

Rénovation de la démocratie sociale : deux ans d'application de la loi du 20 Août 2008 / Droit social N° 1 / janvier 2011

- La loi du 20/08/08 sur la démocratie sociale - bilan des deux premières années d'application
- Les nouveaux critères de la représentativité syndicale dans l'entreprise
- Dispositions transitoires sur la représentativité syndicale : les premières solutions de la Cour de Cassation
- Les élections professionnelles depuis la loi du 20/08/2008 : révolution ou statut quo ?
- Négociation collective et syndicats catégoriels : le début des ennuis

L'amélioration du dialogue social dans les entreprises et les associations avec quelques exemples de bonnes pratiques mises en place

ARACT Normandie (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail)

<http://www.haute-normandie.aract.fr/#/dialogue-social/>

Le site du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé propose sur son site des dossiers et éléments statistiques relatifs aux relations professionnelles

<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/espaces,770/travail,771/>

La pratique du dialogue social : une pratique désormais centrée sur la négociation, nouvel enjeu pour les acteurs RH

Dialogue social dans les collectivités locales : L'utilité des nouvelles pratiques fait débat.

PARNAUDEAU Maud,

La gazette, 25/01/2010, n°4/2014.

Les rencontres entre l'administration et les syndicats sont plus fréquentes. Ces derniers relativisent néanmoins leur portée, voire remettent en question leur opportunité.

La rénovation du dialogue social

Manager public n° 26, novembre 2010 - pp. 9-12

BONTRON Cécile ; FRANK Stéphanie, VINCENT Catherine,

La revue Manager public consacre un dossier au thème de la rénovation du dialogue social.

Un premier article est consacré **au manager, premier niveau du dialogue social**. Il est à la fois un capteur social et un démineur de conflits - petit tour dans la boîte à outils de ce rôle-clé.

Un second article présente les contrats de progrès social à la mairie de Bordeaux.

Catherine Vincent, chercheuse à l'IRES, présente ses travaux sur **la réforme du dialogue social au ministère des finances** et sur les nouvelles modalités de gestion des compétences dans la FPH. Enfin deux secrétaires généraux d'organisation syndicale dressent un bilan mitigé du dialogue social après les accords de Bercy.

Formations à la négociation

Cycle [négociation et communication](#) de l'École Nationale d'Administration. Différents modules de formation sont proposés : la négociation regards croisés public/privé ; la gestion du dialogue social ; savoir négocier.

Formation « [connaître et utiliser les techniques de la négociation](#) » IGPDE. Les objectifs de formation sont préparer vos négociations avec méthode ; connaître les différentes phases d'une négociation ainsi que leurs enjeux ; cadrer les entretiens ou les réunions de négociation ; exprimer clairement vos besoins, propositions, accords et désaccords ; traiter les moments délicats du face-à-face.